

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 novembre 2019.

### **TEXTE DE LA COMMISSION**

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

### ANNEXE AU RAPPORT

## PROPOSITION DE LOI

visant à lutter contre le mitage des espaces forestiers en Île-de-France

(Première lecture)

Voir le numéro : 2152.

### Article 1er

- ① I. L'article L. 143-2-1 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- 1° Au début de la première phrase du premier alinéa, les mots : « À titre expérimental, pendant une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, » sont supprimés ;
- 3 2° Le dernier alinéa est supprimé.
- II. Le I entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020.

### Article 2

La charge pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.